

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1078

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 38

À l'alinéa 2, substituer à la seconde occurrence du mot :

« dans »

les mots :

« relatives à des matières touchant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.